

La convention postale franco-sarde de 1838

Robert ABENSUR

CONFÉRENCE DU 10 NOVEMBRE 2012

La convention franco-sarde de 1817 avait fait l'objet d'une conférence en 2011. C'est le 6 octobre 1838 qu'une nouvelle convention sera signée avec de notables modifications dont surtout l'abandon de la taxation des lettres en en port dû par rayon. Elle sera mise en place le 1er janvier 1839, pratiquement en même temps que de nouveaux timbres d'entrée avec bloc dateur du côté français et commençant par les mots "Via di..." du côté sarde. Elle sera remplacée par une nouvelle convention postale qui entrera en application le 1er juillet 1851 alors que l'usage des timbres-poste commence à se répandre en Europe. Rappelons que le royaume de Sardaigne se compose, depuis la chute de l'Empire, du Piémont, de la Savoie, de l'ancienne république de Gènes et de l'île de Sardaigne. La première partie de la conférence s'intéresse aux échanges directs entre les deux pays. La taxe des lettres en port dû et des lettres affranchies est la même et se compose de l'addition des tarifs intérieurs respectifs calculée d'après la distance depuis le bureau d'échange. Des exemples permettent de montrer les modalités de la taxation et les particularités propres à chaque pays ainsi que d'aborder les lettres pesantes. La deuxième partie de la conférence s'intéresse aux transits. L'axe de communication franco-sarde sert de voie principale aux échanges de la péninsule ibérique avec les États italiens et la partie méridionale de l'Empire autrichien. C'est aussi une voie secondaire pour les échanges entre ces deux dernières contrées avec Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas. De nombreuses lettres viennent illustrer ces transits et permettent de se familiariser avec les marques et tarifs de tous ces pays et d'en comprendre l'évolution au fur et à mesure de la signature de nouvelles conventions postales bilatérales. Des lettres provenant ou à destination de l'outre-mer, prévues ou non prévues par la convention, viennent agrémenter l'exposé par l'évocation de ces destinations lointaines.



1. Lettre de Nice à Paris (1846) taxée 11 décimes dont 1 de taxe sarde et 10 de taxe intérieure française (600-750 km Antibes-Paris suivant le tarif du 1.1.1828). Antibes applique son timbre d'entrée et inscrit à l'encre rouge "1" pour un décime de taxe étrangère suivant le tarif de Sardaigne pour les lettres originaires de Nice.

2. Lettre de Chambéry à Paris (1844) affranchie à 20 soldi composés de 16 de taxe française (tarif français du 1.1.1828 pour 400-500 km de Pont-de-Beauvoisin à Paris) et 4 de taxe sarde (tarif sarde de 1836 pour 37-50 km de Chambéry à Pont-de-Beauvoisin).
 Timbre P.D. sarde indiquant l'affranchissement à destination.



3. Lettre de Gibraltar à Gènes (1842) affranchie à 22 ½ reales jusqu'à la frontière de sortie espagnole (tarif espagnol de 1816 pour 15 adarmes en provenance de Basse-Andalousie) et taxée 54 soldi, avec marque de poids 10 g, composés de 18 de transit français et de 9 de taxe sarde (tarif sarde de 1836 pour 123-145 km entre Nice et Gènes) faisant 27 multipliés par deux pour l'échelon de poids de 10 à moins de 15 g. Le lettre porte les marques d'entrée espagnole de Gibraltar par San Roque, française par Saint-Jean-de-Luz (2) et sarde par Nice. Le "2" correspond à la taxe étrangère perçue sur les lettres d'Espagne ; elle n'est pas applicable sur les lettres en transit.



4. Lettre de Portersville (USA) à Gènes (1849) affranchie jusqu'au Havre ("PAID") à 29 cents composés de 24 de taxe des paquebots américains au départ de New-York (tarif du 3.3.1845) et de 5 de taxe intérieure pour moins de 300 miles (tarif intérieur américain du 1.7.1845). Taxe 45 soldi, avec indication de poids "7 ½", composée de la taxe de transit français de 18 augmentée de 12 de la taxe intérieure sarde (tarif 1844 pour 235-325 km entre Pont-de-Beauvoisin et Gènes), le tout multiplié par un et demi pour l'échelon de poids de 7,5 g à moins de 10 g. La lettre porte le timbre d'entrée maritime français Outre-Mer / Le Havre et le timbre d'entrée sarde "Via di Pt Beauvoisin". La lettre a été acheminée sur l'Atlantique par le paquebot à vapeur Herman de l'Ocean line de New York à Brême avec escale à Cowes, avant-port de Southampton, d'où elle parvient au Havre.